

Le Nouvelliste

JEUDI 30 MARS 2023
WWW.LENOUVELLISTE.CH
NO 75/CHF 3.50/€ 3.50
J.A. - 1950 SION 1

LA MÉTÉO
DU JOUR

EN PLAINE	À 1500M
^ 17° v 8° 	^ 9° v 5° 



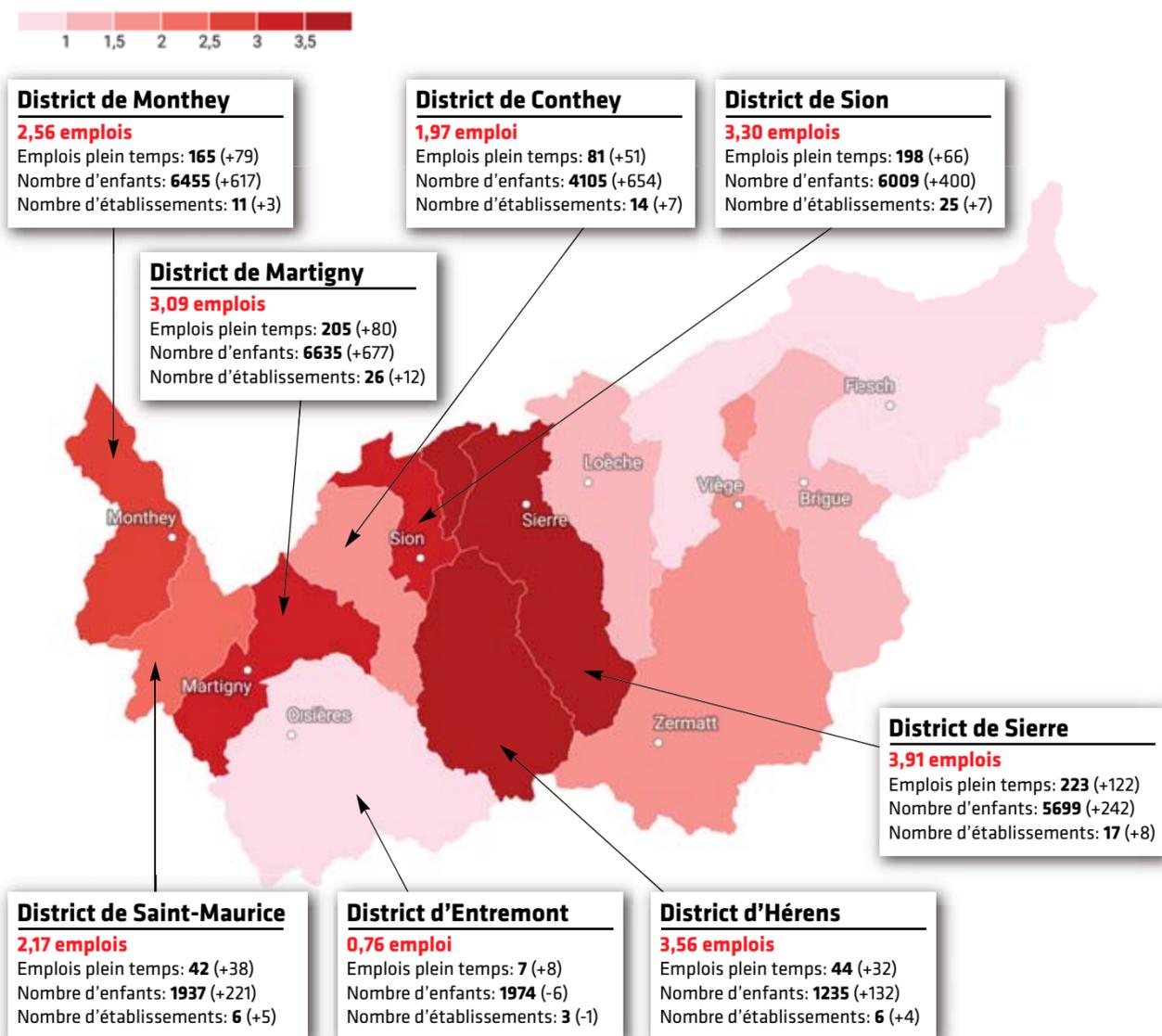
PETITE ENFANCE

COMMENT TROUVER UNE CRÉCHE EN VALAIS

Selon le nouvel épisode de notre série «Le Nouvelliste» Data, la garde d'enfants est loin d'être égale partout. Le Valais se retrouve dans la moyenne nationale, mais les cantons des arcs lémanique et jurassien font bien mieux. Analyse détaillée, graphiques à l'appui. **P.8-9**

Cinq fois plus de postes à Sierre qu'en Entremont

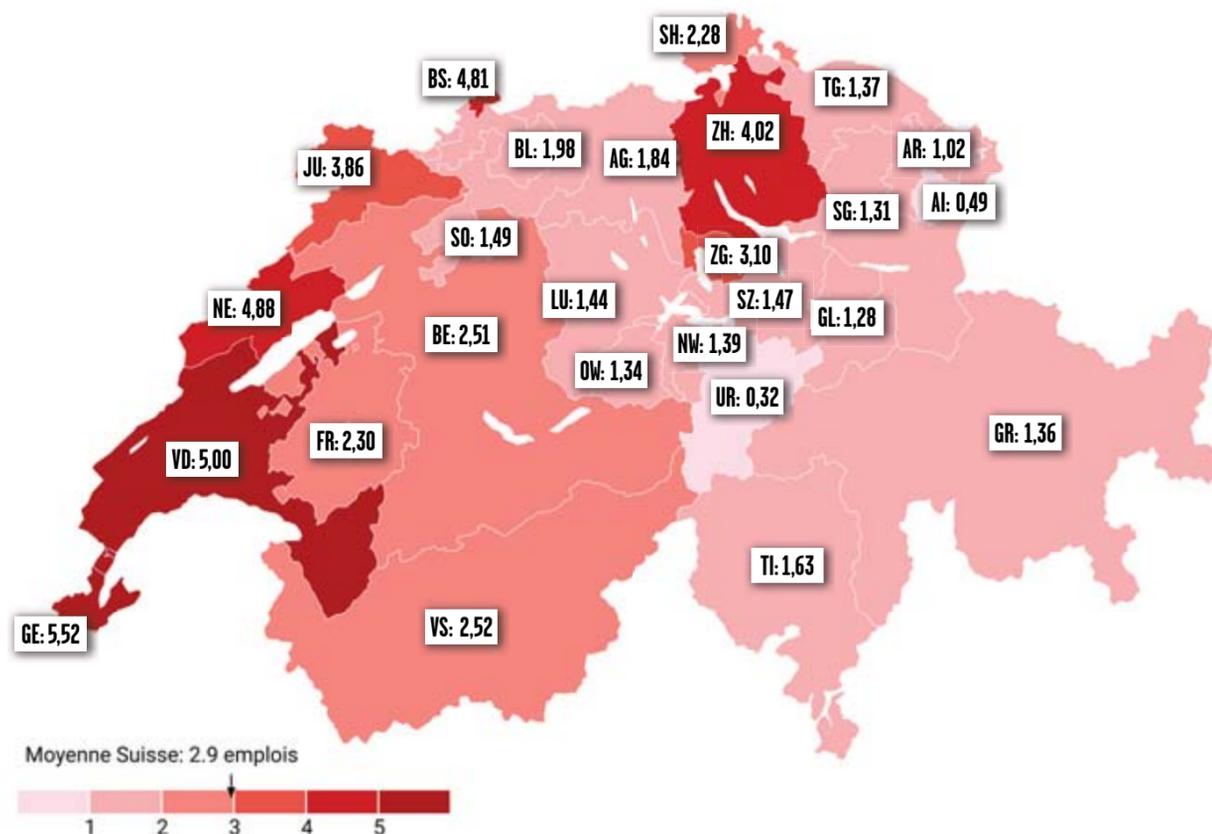
Offre pré- et parascolaire en 2020 dans le canton du Valais
Nombre d'emplois plein temps pour 100 enfants âgés entre 0 et 12 ans.
(chiffre entre parenthèses: par rapport à 2011)



Exemple de lecture: En 2020, dans le district de Sion, 3,3 emplois plein temps sont mis à disposition pour 100 enfants.

Les Romands mettent plus de moyens

Offre pré- et parascolaire en 2020 dans les cantons suisses
Nombre d'emplois plein temps pour 100 enfants âgés entre 0 et 12 ans.



Exemple de lecture: en 2020, dans le canton de Berne, 2,51 emplois à plein temps sont mis à disposition pour 100 enfants.

Valable pour les trois infographies: les établissements analysés correspondent au code NOGA 889100 «Crèches et garderies d'enfants» enregistré par la statistique structurelle des entreprises (STATENT). Celle-ci comprend les activités des garderies périscolaires, y compris les activités de garderies d'enfants handicapés et les activités des mamans de jour.

Carte: Nicole Weber, collaboratrice scientifique Haute école de gestion Arc Source: OFS, STATPOP 2020 et OFS, STATENT 2020 Créé avec Datawrapper

En Valais, les salaires font parfois le grand écart

Une étude des Syndicats chrétiens l'affirme: de nombreuses inégalités de salaires perdurent au sein des quelque 200 crèches, garderies et nurseries valaisannes. Certaines peuvent dépasser 20% de différence par mois pour un poste similaire. Les éducatrices de l'enfance sondées, engagées depuis en moyenne six ans, annoncent gagner en moyenne 5586 francs, alors que les salaires minimaux sur Fribourg sont de 5630 francs et dans le canton de Vaud de 5843 francs, pour les mêmes années de pratique. L'étude valaisanne parle, elle, de salaires les plus bas à 4250 francs. Chez les assistantes socio-éducatives, toujours avec une expérience de six ans, le salaire moyen se monte à 4903 francs (3787 francs pour les plus bas), soit environ 7% inférieurs aux minimums pratiqués sur Fribourg et Vaud, cantons, comme celui de Genève, où existe une CCT.

«La démarche veut aussi simplifier la vie aux employeurs, notamment aux communes, qui doivent fixer les grilles salariales», ajoute Marcel Bayard.



«Jusqu'ici, le Parlement n'a jamais tranché la question.»

MARCEL BAYARD
VICE-PRÉSIDENT DU SYNDICAT

Renseignements pris, les salaires sont supérieurs dans les villes du Valais romand et à Crans-Montana, que dans les entités plus petites.

Objectif: créer une CCT

Afin de réduire ces «grands écarts», les Syndicats chrétiens planchent sur l'élaboration d'une convention collective de travail du secteur de l'accueil de l'enfance avec comme objectifs principaux de réduire les disparités et de clarifier les conditions de travail des stagiaires. «Nous désirons créer une association regroupant les salariés de ce corps de métier», confirme Marcel Bayard.

En compagnie des Syndicats chrétiens, cette future entité pourrait négocier la création d'une CCT avec les représentants des employeurs, soit la Fédération des communes valaisannes et les directeurs de crèches.

«Avant toute chose, nous voulions faire un état des lieux.» Un questionnaire a donc vu le jour. Il a été distribué, en mode sous-marin. Quelque 256 professionnels œuvrant dans le Valais romand y ont répondu. Les principales conclusions qui en découlent ont été présentées à un parterre de 160 personnes, mercredi soir à Riddes.

FABRICE ZWAHLEN

Ancienneté peu prise en compte

Cette situation est inacceptable pour le vice-président du syndicat, Marcel Bayard: «Je suis député depuis quatorze ans. A chaque législature, nous traitons des postulats concernant les conditions salariales dans les crèches garderies. Jusqu'ici, le Parlement n'a jamais tranché la question, estimant qu'il s'agissait d'une prérogative communale.» Mais comment expliquer de telles différences? Un sondé sur deux dit ne pas toucher automatiquement des paliers d'ancienneté. Même le salaire pour un premier emploi peut nettement différer. «Certaines communes n'ont pas de grands moyens financiers», constate notre interlocuteur, pour expliquer une partie du phénomène. Outre des disparités économiques, certaines pratiques fondamentales divergent. Notamment le nombre de semaines de vacances accordées ou d'heures hebdomadaires.

La proportion des mamans de jour en forte baisse

Evolution des types d'offres pré- et parascolaires dans le canton du Valais





Une fois par mois, nous décortiquons une tendance forte du canton du Valais à partir de données récoltées par la Haute école de gestion Arc, notre partenaire.

Difficile de trouver une place en crèche en Valais?

SOCIÉTÉ Quels sont les cantons qui investissent le plus dans les crèches et le système parascolaire? Le Valais est-il compétitif? Découvrez les données de notre série «Le Nouvelliste» Data et les commentaires de Nicolas Babey, de la Haute école de gestion Arc.

PAR OLIVIER.HUGON@LENOUVELLISTE.CH

Dans quel canton vaut-il mieux habiter si l'on veut faire garder ses enfants? Nous nous sommes penchés sur cette question pour notre nouveau rendez-vous «Le Nouvelliste» Data consacré à la garde d'enfants (systèmes préscolaires, dont les crèches, et parascolaires pour les enfants de moins de 13 ans). Nous avons exploité les données existantes non pas sur les places à disposition, mais sur le nombre d'emplois à plein temps pour 100 enfants âgés de 0 à 12 ans. Premier enseignement: il existe une grande disparité entre cantons romands et

cantons alémaniques et des différences notables entre cantons romands. Le Valais, dans la moyenne nationale, fait moins bien que les Arcs lémanique et jurassien. Second enseignement: en Valais, à compétences égales, les disparités salariales peuvent être considérables dans ce milieu. Les Syndicats chrétiens tirent la sonnette d'alarme. Retrouvez ci-dessous nos graphiques, nos cartes et l'interview du spécialiste Nicolas Babey, professeur à la Haute école de gestion Arc.

NOS QUESTIONS À...

NICOLAS BABEY

Dr en sciences humaines et professeur Haute école de gestion Arc

«En Valais, au moins 40% des enfants de moins de 13 ans sont gardés par les grands-parents»

Nicolas Babey, par rapport aux autres cantons, le Valais est-il bien doté pour la garde d'enfants?

Avec environ 2,5 emplois pour 100 enfants, le canton du Valais se rapproche de la moyenne suisse. Il fait mieux que la plupart des cantons alémaniques, mais nettement moins bien que Genève, Vaud ou Neuchâtel.

Le nombre d'emplois à plein temps pour la garde d'enfants augmente dans tout le pays entre 2011 et 2020. Pour quelles raisons?

Je vois quatre causes principales. La première est relative à l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes. La deuxième est liée aux lois cantonales qui définissent les «règles du jeu» de l'accueil extrafamilial. Ces «règles du jeu» fixent des objectifs en termes d'offre institutionnelle cantonale, définissent des conditions de financement ainsi que des minima en matière d'encadrement de la petite enfance. La troisième cause est d'ordre géographique et sociologique: la mobilité des ménages entraîne un éloignement des grands-parents. Plus les ménages sont mobiles, plus les institutions publiques ou privées prennent le relais de la famille proche. Enfin, l'augmentation des divorces augmente mécaniquement les besoins en accueil extrafamilial, ainsi que l'intensité des subventionnements publics.

En Suisse, près de deux tiers des enfants de moins de 13 ans sont confiés à une garde extrafamiliale. Cette proportion s'élève à plus de 70% pour les enfants de 0 à 3 ans. Hormis Zurich et Bâle-Ville, les cantons alémaniques sont nettement moins bien dotés. Comment expliquer une telle différence?

L'explication principale se trouve probablement dans les lois. Dans un grand nombre de cantons alémaniques, il n'y a pas de conditions-cadres cantonales comparables à celles des cantons romands. Par exemple, dans les cantons d'Argovie, de Lucerne ou encore de Zurich, la responsabilité du financement de l'accueil extrafamilial relève uniquement des communes, tandis que dans le canton de Neuchâtel ou de Genève, le financement de l'accueil relève de la responsabilité du canton, des communes et des employeurs.

Dans les cantons du Valais et de Fribourg, le nombre d'emplois à plein temps pour la garde d'enfants est presque deux fois moins élevé qu'à Neuchâtel ou sur Vaud. Pourquoi?

On peut supposer que l'histoire économique et sociale des cantons du Valais et de Fribourg est différente. Par exemple, le canton de Neuchâtel se caractérise par un important brassage sociologique et géographique dû à sa vocation industrielle.

Selon une étude de l'OFS de 2020, 40% des moins de 4 ans sont gardés par leurs grands-parents. Ce chiffre varie-t-il selon les régions?

Oui. Au moins 40% des enfants de moins de 13 ans sont gardés par les grands-parents dans le canton du Valais, contre moins de 25% à Neuchâtel. De telles différences expliquent aussi l'implication plus ou moins grande des cantons en termes d'effort collectif pour trouver des solutions. Par exemple, la loi cantonale neuchâteloise fixe un objectif de 30% d'offre pour la petite enfance. La loi et l'ordonnance valaisannes ne contiennent pas un tel objec-

tif. En fait, l'urgence de solutions institutionnelles dépend aussi du degré de présence géographique des grands-parents, qui est manifestement élevé en Valais.

Entre 2011 et 2020, en Valais, les structures de garde individuelles, comme les mamans de jour, ont diminué, au profit de fondations et de structures communales. A quoi est due cette évolution?

Les cadres légaux déterminent fortement cette évolution. En Valais, c'est la loi en faveur de la jeunesse ainsi que l'ordonnance sur les différentes structures en faveur de la jeunesse qui fixent aujourd'hui les règles du jeu. Pour être éligible en matière de subventions, les struc-

tures d'accueil doivent remplir des minima exigeants qui deviennent hors de portée de nombreuses petites structures, tandis que les «mamans de jour» doivent obtenir une autorisation d'exercer. Seules des organisations suffisamment importantes sont en mesure de répondre à ces exigences légales.

Dans le Valais romand, le district d'Entremont est très faiblement doté, avec moins de 0,8 emploi pour 100 enfants dans le pré- et le parascolaire. A l'autre bout du spectre, Sierre est à près de quatre équivalents plein temps. A quoi est-ce dû?

C'est la localisation des emplois qui détermine la localisation des structures d'accueil ainsi que la capacité financière des communes à générer des solutions. C'est dans les villes que les jobs se trouvent majoritairement et ce sont elles qui disposent aussi des plus importantes capacités financières. Le district d'Entremont est aujourd'hui encore davantage rural.

D'après une étude de 2021 de Credit Suisse, sans subventions, le coût moyen par enfant en crèche en Valais est plus élevé qu'à Genève ou Neuchâtel. Mais si l'on se penche sur les coûts réels à charge de la famille, notre canton est plutôt bon élève. On subventionne plus qu'ailleurs?

De manière générale, les coûts de l'accueil extrafamilial ont tendance à être moins chers en Suisse romande et au Tessin qu'en Suisse alémanique. Selon cette même étude, le canton du Valais est effectivement un bon élève puisqu'il arrive en troisième position, derrière Genève et Neuchâtel. Mais il ne faut pas

oublier que les subventions dépendent également de la capacité contributive des parents. Il faut souligner qu'un coût élevé risque surtout de dissuader les mères de jeunes enfants d'entrer dans le monde du travail. S'ensuivent deux effets pervers. Le premier est la reproduction d'une situation d'inégalité professionnelle entre hommes et femmes. Le second effet pervers est économique: un coût élevé contribue à assécher le bassin d'emplois d'une région.

Cette étude pointe une grande diversité de modes de financement selon les cantons. Quelles en sont les conséquences?

Plus les modes de financement et les conditions-cadres sont différents, plus il est délicat d'établir des comparaisons, et donc de prendre la mesure du problème. Par exemple, il existe des disparités régionales en Valais qui s'expliquent par le rôle important joué par les communes en matière de financement. Ces disparités n'existent pas dans les cantons de Neuchâtel ou de Genève. Avec de telles différences régionales, il devient compliqué d'agir à une échelle nationale. Il faut signaler que nous ne sommes pas bons en comparaison internationale et nous devons prendre des mesures pour répondre aux enjeux structurels que sont l'égalité hommes-femmes et l'offre en main-d'œuvre. Les mesures à prendre devraient impliquer davantage la Confédération.

Prochain rendez-vous

Fin avril 2023, nous vous proposerons un nouvel épisode de notre série «Le Nouvelliste» Data concernant les homes en Valais et en Suisse.



PHOTO LUCAS VUITEL

Une résolution contre les inégalités dans les crèches

PETITE ENFANCE Quelque 200 professionnels de l'accueil ont voté mercredi un texte et souhaitent parvenir à la création d'une CCT.

La volonté des Syndicats chrétiens de créer une convention collective de travail (CCT) pour les métiers du secteur de l'accueil de l'enfance, a franchi un premier palier. Les 200 profes-

sionnels de la branche présents à l'occasion d'une séance d'informations, mercredi soir à Riddes, ont accepté, à l'unanimité, une résolution. Le texte tient en quatre points:

parvenir à créer une CCT, revaloriser les salaires, augmenter le personnel formé pour assurer le suivi des enfants pris en charge et revaloriser l'image de la profession.

Création d'un groupe de travail

Les disparités salariales démontrées par une étude auprès de 265 personnes de la branche, n'ont pas laissé de marbre les personnes présentes, bien décidées à créer des conditions-cadres harmonisées et comparables à celles en vigueur dans les cantons de Genève, Fribourg ou Vaud, tous au bénéfice d'une CCT.

«La suite? Nous allons créer un groupe de travail en compagnie de personnes du terrain», rapporte le vice-président des Syndicats chrétiens, Marcel Bayard. «Nous allons réfléchir ensemble aux stratégies à adopter en ce qui concerne la création d'une association faitière, puis d'une CCT.» Une démarche comparable est en

cours, en Valais, pour le personnel des EMS et CMS.

Gare à la concurrence déloyale

Directeur de la fondation Fleur des champs à Montana, Jérémie Rausis se dit favorable à la mise sur pied d'une CCT valaisanne: «Je crains, sinon, qu'une concurrence déloyale se crée entre structures.» Selon notre enquête, les postes de travail sont mieux rémunérés en Valais dans les villes que dans les plus petites communes.

Afin de créer une CCT, les Syndicats chrétiens espèrent convaincre les directeurs des structures valaisannes et la Fédération des communes valaisannes (FCV) à s'asseoir à la table des négociations.

Une prérogative communale

Président de la FCV, Stéphane Coppey résume: «Les Syndicats chrétiens nous ont sensibilisés à une problématique. Dans le cas d'une création d'une CCT, nous pourrions jouer les facilitateurs mais en aucun cas signer au nom des 122 communes du canton. Chacune conserve ses prérogatives en la matière.»

Du côté du Département de l'économie et de la formation, on ne prend pas position sur le fond, puisque le canton n'est pas un employeur. Le département rappelle cependant, qu'à son initiative, des améliorations sont déjà intervenues pour ce corps de métier. En 2022, la grille des subventions des salaires par le canton a ainsi été améliorée. **FZ**

Les conditions de travail des employés des crèches sont également insuffisantes dans le Haut-Valais

Dans le Haut-Valais, il existe des différences salariales considérables parmi les employés des crèches. C'est ce que montre une étude du Syndicat chrétien du Valais. Il critique les conditions de travail insuffisantes.

Lisa Rovina et Michel Venetz

De plus en plus souvent, les deux partenaires travaillent. La garde des enfants devient donc plus importante. Les parents isolés qui travaillent à côté sont également tributaires d'une aide extérieure. Des tiers ainsi que des crèches et des garderies s'occupent des enfants des personnes actives et fournissent ainsi un travail important.

Une étude menée fin mars par le Syndicat chrétien du Valais (SCIV) dans le Bas-Valais est arrivée à des résultats clairs. Les conditions de travail dans les crèches sont lamentables. Malgré le travail exigeant que les employés fournissent.

La SCIV a mené la même étude dans le Haut-Valais. Le résultat : ici aussi, les employés des crèches souffrent de différences salariales extrêmes et de mauvaises conditions de travail. Le syndicat veut changer cette situation dans tout le Valais par le biais d'une convention collective de travail (CCT).

Dans le Haut-Valais, il y a plus de 25 crèches avec 450 places d'accueil. Environ 300 employés de la crèche s'occupent des enfants. Un tiers des employés a participé à l'enquête. Et se sont prononcés pour de meilleures conditions de travail.

L'objectif du syndicat chrétien est d'élaborer une CCT d'ici 2025. Le financement n'est pas encore déterminé.

Une étude montre que : Le Haut-Valais s'en sort mieux

A la mi-mai, le Syndicat chrétien a organisé une conférence de presse.

d'information pour les employés des crèches du Haut-Valais. Peu de temps après, l'enquête a été

conditions de travail dans les crèches et les garderies. Le 10 juin, un bilan a été dressé.

"Le résultat n'était pas surprenant", dit le secrétaire régional du syndicat chrétien,

Dario Plaschy. Après les résultats de l'enquête dans le Bas-Valais, on s'attendait à des résultats similaires dans le Haut-Valais. Il est toutefois

décevant de constater que les conditions de travail sont insuffisantes dans l'ensemble du Valais. Dans l'étude menée

dans le Haut-Valais, la différence de salaire entre les éducatrices de l'enfance ayant la même formation et la même fonction est de plus de 30 pour cent. Avec six ans d'expérience professionnelle, le salaire moyen

s'élève à 4731 francs. Les salaires les plus bas s'élèvent à 4336 francs. A titre de comparaison : dans le Bas-Valais, la différence de salaire entre les éducatrices de l'enfance ayant la même formation et la même fonction est d'environ 70 pour cent. Le Haut-Valais se situe dans cette catégorie professionnelle.

de l'industrie pharmaceutique.

Pourtant, le salaire minimum pour des années de service similaires est de 5630 francs dans le canton de Fribourg. Dans le canton de Vaud, il est même de 5843 francs.

"La majorité des employés des crèches estiment que leurs conditions de travail sont mauvaises dans le Haut-Valais", déclare Plaschy. La principale raison invoquée est le salaire. Il est trop bas. Il est frappant de constater que le nombre d'enfants par personne d'encadrement doit également être réduit. Cela indique une surcharge de travail pour les employés.

Un peu plus d'un tiers des employés auraient en outre indiqué qu'ils ne seraient pas satisfaits de leur emploi en cas d'augmentation de leur salaire.

de ne pas recevoir d'augmentation de salaire en raison de la part d'expérience ou de l'ancienneté.

La réputation de la branche en prend un coup. Mais les conditions de travail ne sont pas les seules en cause. Il faudrait aussi une plus grande reconnaissance de la part de la population et des parents, dit Plaschy : "Sinon, les employés se sentent comme une voie de garage pour les enfants du monde".

Les grands entrepreneurs doivent prendre leurs responsabilités

En revanche, le financement de la CCT risque d'être difficile. Les communes sont déjà à la limite avec le financement de l'accueil des enfants, dit Marcel Bayard. Il est vice-président du syndicat chrétien SCIV. Le canton a également des difficultés.

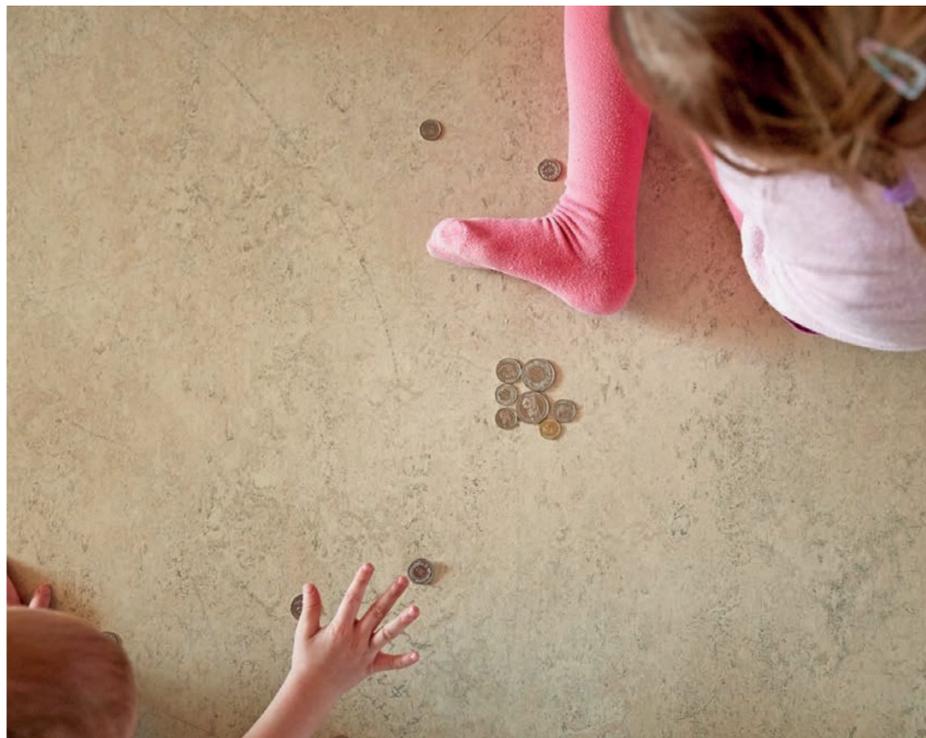
"Nous devons élargir notre horizon", dit Bayard. Une possibilité serait d'instaurer des cotisations paritaires entre employeurs et employés, comme pour les allocations familiales. Une autre possibilité serait d'augmenter les cotisations des employeurs. Il est également dans leur intérêt que les enfants des employés soient accueillis dans des crèches. C'est sur ce principe que la CCT est actuellement organisée dans le canton de Vaud.

Les grandes entreprises devraient montrer l'exemple. C'est le cas de Lonza. Bayard déclare : "Les grandes entreprises doivent assumer une certaine responsabilité". Des structures internes doivent être mises en place pour que les employés puissent y déposer leurs enfants.

Procédure pour la CCT

Dans un deuxième temps, les employés discutent de leurs revendications dans des groupes de travail. Ils discutent de sujets tels que les conditions de travail, les infrastructures et la formation continue. Dans l'entreprise

Dans le canton du Valais, c'est déjà le cas, dans le Haut-Valais, une table ronde aura lieu prochainement.



Les employés des crèches ont-ils besoin d'une convention collective de travail ? Image symbolique : Keystone

En novembre, le plan stratégique et les objectifs seront discutés lors d'une grande réunion. Les négociations avec les communes et les personnes concernées sont prévues pour 2024. L'objectif est d'élaborer la convention collective de travail d'ici 2025.

Même si c'est ambitieux, Bayard déclare : "Nous devons faire pression". Si l'on continue comme cela, il y aura à l'avenir une pénurie de personnel qualifié dans le secteur de l'accueil des enfants. "Les gens n'auront plus envie de travailler", dit Bayard. Par ailleurs,

Il est important de prendre en compte les besoins des employés à l'avenir.

Diese Punkte scheinen prioritär, um verbessert zu werden

Kürzere Arbeitszeiten	3,7%
Mehr Ferien	12,0%
Mehr Weiterbildung	3,7%
Eine bessere Ausstattung	3,0%
Höherer Lohn	61,1%
Anzahl Kinder verkleinern	35,8%
Eine strukturierte Lohntabelle	20,3%

Une enquête le montre : Les employés souffrent de leurs conditions de travail. Datawrapper/sr

Les SCIV veulent une CCT pour les crèches

SYNDICATS Près de 400 des quelque 2500 salariés valaisans du domaine de l'enfance se sont réunis à Saxon, mercredi. Ils ont choisi de lancer une pétition afin que leur profession se dote rapidement d'une CCT.

PAR FABRICE.ZWAHLEN@LENOUVELLISTE.CH

Depuis mars dernier, les Syndicats chrétiens (SCIV) visent à créer une convention collective de travail (CCT) en Valais pour les métiers du secteur de l'accueil de l'enfance. Après une première séance d'information il y a huit mois, qui avait débouché sur la création d'un groupe de travail, le SCIV a, de nouveau, réuni les professionnels de la branche, mercredi à Saxon.



“Si une crèche conserve de mauvaises conditions de travail, elle s'expose à perdre son personnel.”

BERNARD TISSIÈRES
COORDINATEUR DES SCIV

Quelque 400 personnes ont répondu à l'appel. Les présents ont décidé de lancer une récolte de signatures parmi les 2500 salariés de la branche, forts de trois revendications principales: la création d'une CCT, une amélioration des conditions d'accueil et une volonté de clarifier la question du quota d'adultes s'occupant des enfants.

«Nous espérons atteindre les 1000 paraphe», admet Marcel Bayard, président des SCIV. La dite récolte durera un mois, soit jusqu'au 15 décembre. Les



Près de 400 personnes ont répondu à l'invitation des Syndicats chrétiens. LDD

signatures seront ensuite transmises, après les Fêtes, au président de la Fédération des communes valaisannes, le président de la ville de Monthey, Stéphane Coppey.

Un système à la vaudoise?

Les SCIV souhaitent créer une grille de salaires, à l'instar de celles qui existent dans les cantons de Fribourg ou de

Vaud. Elle tiendrait compte de la formation (de base et continue) et de l'ancienneté dans le métier. Elle permettrait de combler les fossés qui existent en matière de rémunérations (lire ci-contre).

«On est ouvert à ce que les augmentations s'effectuent par paliers», précise Bernard Tissières, coordinateur des SCIV. «Dans tous les cas, si une crè-

che conserve de mauvaises conditions de travail, elle s'expose à perdre son personnel.»

Le syndicaliste serait favorable à la création d'un système à la vaudoise, avec la création d'une association des bailleurs de fonds, regroupant le canton, les communes et les structures elles-mêmes. Cette entité commune servirait à distribuer les subventions et per-

mettrait une surveillance des crèches-UAPE pour en garantir un bon fonctionnement.

Encore un long chemin...

La réflexion va toutefois plus loin que la question de la rémunération et touche les conditions de travail dans leur ensemble (amplitude des horaires, 13e salaire, renchérissement, repas de midi, couver-

Le grand écart des salaires

Selon des chiffres recueillis par les Syndicats chrétiens auprès de professionnels valaisans des métiers du domaine de l'enfance, les écarts salariaux peuvent être très importants, selon où l'on travaille en Valais. Pour un premier emploi après l'obtention de son CFC, un assistant socio-éducatif gagne entre 4300 et 4900 francs brut par mois, soit un écart d'environ 14%. Un éducateur professionnel avec deux ans d'expérience peut, lui, gagner entre 4900 et plus de 6500 francs mensuellement (30% de différence). De manière générale, les salaires sont meilleurs lorsque l'on travaille en ville que dans une localité plus petite. Ils sont également supérieurs lorsque l'on se rapproche du canton de Vaud où les rémunérations sont plus élevées. Si les structures communales offrent généralement de meilleurs salaires, les contre-exemples existent également.

ture sociale). «Si nous parvenons à un accord pour janvier 2025, ce serait magnifique», ose Marcel Bayard, conscient du long chemin encore à parcourir.

Concernant le financement, les SCIV songent à une augmentation de la part employeur sur les charges sociales, sans pour l'instant définir un taux précis.

PETITE ENFANCE

Subventions maintenues

A l'unanimité, le Grand Conseil n'a pas voulu que l'Etat du Valais supprime son subventionnement à la formation dans le domaine de la petite enfance. Le gouvernement avait en effet décidé dans le cadre de son budget 2024 de supprimer les 900 000 francs annuels de subventions, une décision prise sans consultation des communes et après la réalisation des budgets 2024. Cette décision a donc été dénoncée par un postulat urgent de Géraldine Arlettaz-Monnet (PLR), Valentin Aymon (PS), Aron Pfammatter (Centre Haut-Valais) et Fabienne Moret-Roth (Centre). «L'Etat doit procéder à des économies. Des jeunes effectuent souvent plusieurs stages dans les structures d'accueil sans finalement y trouver une place de travail. Nous ne souhaitons pas soutenir cette pratique», a expliqué le conseiller d'Etat Christophe Darbellay. Mais face au vote du Grand Conseil, ce dernier constate que «le parlement veut des économies, mais pas chez moi». Il rappelle aussi qu'en vingt ans, le budget pour soutenir les structures d'accueil de la petite enfance a été multiplié par vingt. **JYG**

Une CCT exigée dans l'accueil de l'enfance

1^{er} MAI Hier, les Syndicats chrétiens valaisans ont réitéré leur demande pour une convention collective de travail en faveur du personnel actif dans les structures d'accueil de jour de l'enfance.

Le personnel actif dans les structures d'accueil de jour de l'enfance veut une convention collective de travail (CCT) et réitère son appel à la fédération valaisanne des communes. En toile de fond notamment, le constat de grandes disparités de salaires entre les communes et la pénurie de personnel formé.

«La différence de salaires pour



“Les disparités entre les employés se creusent parce que les salaires de base, les échelles de progression, ou encore la prime d'ancienneté dépendent du budget communal.”

MARCEL BAYARD
PRÉSIDENT DU SYNDICAT SCIV

deux personnes ayant les mêmes qualifications et la même ancienneté peut aller jusqu'à 1000 francs par mois simplement parce qu'elles travaillent dans des communes voisines», indique d'emblée Marcel Bayard président du syndicat SCIV. La situation doit changer, ajoute-t-il lors d'une action solidarité à Martigny menée à l'occasion du 1^{er} Mai.

En Valais, les structures d'accueil de jour de l'enfance sont communales. «Les disparités entre les employés se creusent



Les métiers de la petite enfance doivent être revalorisés et, pour les syndicats, cela passe notamment par une CCT. KEYSTONE/GAETAN BALLIVIA

parce que les salaires de base, les échelles de progression, ou encore la prime d'ancienneté dépendent du budget communal. A cela s'ajoute encore l'adaptation ou non au renchérissement», précise Marcel Bayard.

Pétition restée sans réponse

Ce constat et bien d'autres émanent d'une étude sur les conditions de travail menée au-

près du personnel de la branche en décembre 2022. Il a eu comme effet parallèle de renforcer rapidement la mobilisation et une pétition a été lancée pour la création d'une CCT. En un mois, 1379 signatures (parmi les 2500 employés de la branche) ont été récoltées et le document a été remis à la Fédération des communes valaisannes (FCV) le 28 février. Depuis, le personnel attend une réponse

à leur demande de rencontre qui a accompagné la pétition. «Rien, pas même un accusé de réception», regrette le SCIV, régulièrement interpellé par certains de ses membres sur la question. «Le fait qu'on n'ait toujours pas de retour montre un mépris des politiques sur ce dossier», estime Mélanie Ravey, éducatrice responsable dans une Unité d'accueil pour écoliers à Sion. A l'échelle ro-

mande, Vaud et Genève disposent d'une CCT, selon le SCIV.

Une commission formulée

Contactée, la FCV, par la voix de son président Stéphane Coppey, indique de son côté «avoir pris connaissance de cette pétition et déjà informé les représentants des pétitionnaires de la suite qui sera donnée à la démarche». Une commission sera ainsi formée

Vers une pénurie

Dans la branche, la pénurie a déjà commencé en matière de personnel formé. «On le sent parce que certaines structures indiquent ne plus avoir de places, alors qu'en réalité elles n'ont pas assez de personnes pour faire tourner la structure», appuie Bernard Tissières, inquiet de voir ce manque se creuser encore davantage.

Mélanie Ravey parle aussi d'un «important turn-over» parmi les équipes et d'une durée de carrière d'environ huit ans. Les métiers de la petite enfance doivent être revalorisés, ajoute-t-elle. En ce sens, l'éducatrice déplore le remplacement de gens ayant une formation d'éducatrice par d'autres moins formés qui disposent d'un CFC d'assistante socio-éducative ou par des auxiliaires n'ayant aucune formation. «Il n'y a donc pas de reconnaissance du travail et de la formation, sans parler du nivellement vers le bas.» **ATS/VF**

«avec la participation des pétitionnaires mais également du canton qui subventionne les structures de la petite enfance», ajoute-t-il. Concernant la disparité des salaires entre les communes, la FCV indique également que «l'autonomie des communes explique cette situation et est compréhensible au vu des organisations très différentes entre les régions de notre canton». **ATS/VF**

Argent et réputation - un syndicat se mobilise pour les employés des crèches

Ce que le personnel des soins de longue durée a maintenant, celui de la petite enfance le veut aussi : une convention collective de travail. Mais les choses traînent.

Matthias Summermatter

7000 employés du secteur des soins de longue durée en Valais peuvent se réjouir. Leur nouvelle convention collective de travail est entrée en vigueur hier mercredi. Elle promet des conditions de travail uniformes et meilleures. Jusqu'à présent, les employés des crèches ne peuvent qu'en rêver. Mais cela va changer.

Afin d'attirer l'attention sur la situation des employés de Kita et sur l'entrée en vigueur de la convention collective de travail pour les soins de longue durée, le Syndicat chrétien du Valais a organisé une journée d'action à l'intention des employés de Kita.

"Kita n'est pas seulement la garde d'enfants. La garderie est un métier".

Dario Plaschy secrétaire régional du Syndicat chrétien du Valais

a organisé hier à Martigny une "journée d'action et de solidarité".

Grandes différences de salaires

Les employés de la crèche de Valais demandent depuis longtemps de meilleures conditions de travail. A leur demande, le Syndicat chrétien du Valais défend leurs intérêts depuis l'automne 2022. La nécessité d'agir semble grande. Comme l'explique le secrétaire régional Dario Plaschy, il existe aujourd'hui de "graves différences" pour le personnel de la petite enfance selon les régions et même entre les communes voisines.

Plaschy parle de différences de salaires allant jusqu'à 2000

francs malgré une fonction et une formation identiques. Certains reçoivent un 13e mois de salaire, d'autres non. Si les employés de la crèche devaient transporter des enfants en bas âge avec leur voiture privée, beaucoup ne seraient pas indemnisés ou assurés pour cela. Et ce qui est le plus surprenant pour Plaschy : "Les pauses de midi des enfants sont également considérées comme des pauses de midi pour les employés. Or, même pendant ce temps, ils exercent pleinement leur fonction d'encadrement".

Les crèches en Valais sont organisées de différentes manières. Les responsables sont souvent des communes, parfois des fondations. Les ressources financières varient fortement.

L'année dernière, les employés des crèches se sont rencontrés lors de deux grandes réunions d'information. A cette occasion, ils ont décidé de s'engager pour une convention collective de travail. En fin d'année et en l'espace d'un mois, 1379 employés de crèche ont signé une pétition dans ce sens.

La pétition a été transmise en février de cette année à la Fédération des communes valaisannes. Mais selon le secrétaire régional du syndicat Plaschy, aucune réponse n'a été donnée jusqu'à présent. Même une lettre du syndicat demandant une réponse n'a pas porté ses fruits jusqu'à présent. Plaschy dit : "Nous sommes prêts. Nous pouvons nous asseoir demain autour d'une table avec l'association des commerçants valaisans.

Les communes doivent s'engager et entamer les négociations pour une convention collective de travail".

Plaschy souhaite que les préoccupations des employés des crèches soient enfin prises au sérieux. Une convention collective de travail valorise l'image de la profession. Et cela devrait également être dans l'intérêt des employeurs. Plaschy explique : "En 2022, il s'est avéré qu'une employée de crèche quitte la profession en moyenne huit ans après sa formation. Aujourd'hui, nous prévoyons six à sept ans. Beaucoup d'employés de crèches se sentent épuisés et n'ont aucune reconnaissance de leurs conditions de travail. La crèche, ce n'est pas seulement garder des enfants. La garderie est un métier".



Le Syndicat chrétien du Valais a organisé mercredi à Martigny une "journée d'action et de solidarité" pour le personnel des crèches et des soins de longue durée.

Image :

zvg

Alors que des centaines d'employés de crèche en Valais ne savent pour l'instant pas encore où leur chemin les mènera, la situation du personnel des soins de longue durée est réglée depuis le 1er mai 2024.

7000 employés en bénéficient

Tous les employés des maisons de retraite et des centres médico-sociaux (CMS) sont soumis à la convention collective de travail des soins de longue durée, à l'exception du personnel soignant, des apprentis et des stagiaires. La classification des fonctions, les grilles salariales et les statuts du personnel ont été harmonisés et optimisés dans le nouveau Pa-pier. Cela signifie par exemple un salaire plus élevé ou un congé maternité de 16 semaines.

de congé de maternité payé à 100 pour cent. Plaschy est fier de la nouvelle convention collective de travail. Il dit : "Cela fait plaisir que 7000 employés d'institutions de soins de longue durée profitent maintenant de meilleures conditions de travail". Il s'agit de la plus grande convention collective de travail du canton. La convention collective de travail pour les soins de longue durée a été signée par les partenaires sociaux au début de cette année. Sa mise en œuvre coûte 7,3 millions de francs, dont 6,1 millions sont pris en charge par les pouvoirs publics. Les travaux et les négociations n'ont duré qu'un an. Mais il y a une raison à cela. La convention collective de travail

Le projet de loi sur les soins de longue durée fait partie du plan de mesures de 42 millions de francs que le Conseil d'Etat a décidé de mettre en œuvre pour les années 2023 à 2025 dans le cadre de l'initiative populaire fédérale "Pour des soins infirmiers forts".

Le Syndicat Chrétien du Valais et tous les autres partenaires sociaux sont déjà d'accord : il s'agit de développer cette convention collective de travail, c'est-à-dire de l'adapter progressivement à celle de l'Hôpital du Valais. Le grand objectif : des conditions sociales et salariales identiques et attractives dans le secteur de la santé. L'harmonisation doit aussi éviter que les institutions se disputent le personnel.